

Voeu de la majorité relatif à la TVA sur les transports

Le 22 octobre 2013, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le Projet de Loi de Finances 2014, qui prévoit de porter la TVA sur les transports publics de 7 à 10% au 1^{er} janvier 2014.

Cette mesure va augmenter mécaniquement le coût des transports en commun, en particulier des transports urbains, départementaux et régionaux. Les autorités organisatrices des transports (AOT) seront en effet contraintes d'amortir cette hausse, soit en la répercutant sur les usagers, avec une augmentation des tarifs, soit en dégradant l'équilibre financier de leur exploitant par une hausse des coûts d'exploitation.

A Toulouse, il n'a pas été décidé de répercuter cette mesure sur les usagers. Il n'en demeure pas moins que cette disposition porte atteinte à ce besoin de première nécessité qu'est la mobilité du quotidien.

Le développement des transports collectifs permet de lutter plus efficacement contre la pollution et contre les dérèglements climatiques. Cette hausse pourrait avoir pour conséquence de restreindre des investissements majeurs pour le développement durable des territoires. A l'heure où la nécessité d'un transfert massif de la voiture individuelle vers le transport collectif ne fait plus débat, elle constitue donc un très mauvais signal envoyé sur un sujet crucial.

Pour les exécutifs locaux et régionaux mobilisés en faveur de l'amélioration du service aux usagers et de l'augmentation des investissements, cette mesure est incompréhensible. Elle l'est également pour Toulouse Métropole. La hausse de la TVA à 10 % entraînerait une perte de recettes commerciales de 2 millions d'euros annuels pour l'exploitant de l'aire urbaine toulousaine. Raison pour laquelle le Conseil communautaire avait déjà pris position lors de sa séance du 23 janvier 2013, en adoptant à l'unanimité un vœu demandant au Gouvernement de ramener ce taux au niveau de celui en vigueur pour les produits et services de première nécessité.

En vertu des éléments exposés ci-dessus, et considérant que les transports constituent des services de première nécessité pour nos concitoyens, le Conseil de communauté de Toulouse Métropole :

- Exprime son regret de voir la TVA sur les transports portée de 7 à 10 % ;
- réitère sa demande au Gouvernement et à la représentation nationale d'assujettir ce domaine au taux de 5,5 %, en vigueur pour les produits et services de première nécessité, qui était le taux en vigueur avant la décision d'augmentation à 7 % prise par le gouvernement de Monsieur Fillon.